

## Formulaire de demande d'assistance financière

#### PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES (organismes et municipalités) 2025-2026

Date limite pour déposer une demande le 15 mai 2025

Le cachet de la poste faisant foi.

L'aide financière sera accordée sous réserve de l'approbation du programme et des crédits par le Conseil du trésor.

No séquentiel (à remplir par l'ARLPH)						
Date de réception						
Conformité de la demande						
Comorniae de la demande						
Renseignements généraux						
Nom de l'organisme :						
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :	<u> </u>					
Adresse de correspondance						
Adresse (numéro, rue et ville):		Code postal :				
Présidence ou mairie – Coordonne	ées au travail					
Important : La correspondance sera adi	essée à la présidence de l'oi	rganisme ou au maire ou à la mairesse.				
Sexe: M. Mme Fonction	on Président(e)	Mairesse/maire				
	(*)	<u> </u>				
Nom:		Prénom :				
Téléphone :	Poste :	Télécopieur :				
Autre téléphone :	Poste:	Courriel:				
Personne autorisée à répondre pour l'organisme – Coordonnées au travail						
Nom:		Prénom:				
Fonction:						
Téléphone :	Poste:	Télécopieur :				
Autre téléphone :	Poste:	Courriel:				

Financé par :





Nature de l'organisme							
☐ Municipalité       ☐ Organisme de loisir à but non lucratif pour personnes handicapées         ☐ Organisme de loisir à but non lucratif       ☐ Camp de jour (sans hébergement)							
Quel est le <b>ratio d'accompagnement</b> que votre organisme est <b>en mesure d'offrir</b> pour les personnes handicapées sans le soutien financier de ce programme?							
☐ 1pour 1 ☐ 1pour 2 ☐ 1pour 3 ☐ 1pour 4 Autre (préciser) ☐ Aucun							
Quel est le <b>ratio d'accompagnement demandé</b> dans le cadre de ce programme pour les personnes handicapées?  1 pour 1 1 pour 2 1 pour 3 1 pour 4 Autre (préciser)							
Service d'accompagnement admissible : Seuls seront considérés les services d'accompagnement qui ne peuvent pas être offerts dans le cadre de la mission ou des services réguliers de l'organisme.							
1. Actions prévues ou effectuées par l'organisme pour soutenir l'intégration de la personne handicapée							
1.1 Intégration sociale Actions prévues ou déjà accomplies pour faciliter la participation de la personne handicapée à l'activité choisie.							
Dans quels sites publics vos activités sont-elles organisées? (ex. : festival, piscine publique, théâtre)							
Avec quels autres groupes avez-vous un projet d'intégration?							
1.2 Adaptation  Identifiez les mesures particulières pour faciliter l'intégration sociale de la personne handicapée en milieu régulier concernant l'adaptation.							
Achat ou fabrication de matériel adapté (ex. : ballons, ciseaux, ustensiles)							
Adaptation de la programmation (contenu des programmes établis en fonction des caractéristiques de la personne)							
Adaptation des activités (modifications du rythme des activités, définition des activités en fonction des capacités physiques ou intellectuelles de la personne (ex. : festival, piscine publique, théâtre)							
Adaptation des bâtiments et de l'équipement (ex. : rampe d'accès, signalisation, lève-personne)							
1.3 Formation du personnel d'accompagnement Formation adaptée aux besoins en loisir des personnes handicapées donnée par :							
ARLPH de la Chaudière-Appalaches :Certification en accompagnement en camp ou la Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées (FACC)							
☐ URLS de la Chaudière-Appalaches : Formation en loisir d'été, niveau accompagnateur-animateur							
Autre (préciser):							
Aucune formation prévue, pourquoi?							

Révision 2022

#### Vous pouvez reproduire ces pages au besoin en les téléchargeant, selon le nombre de participantes ou de participants.

Une personne ne peut pas présenter plus d'une demande d'accompagnement par année dans le cadre de ce programme. Il est important que l'organisme s'en assure auprès du participant.

2. De	2. Description de la participante ou du participant													
Identification														
	Se	xe		Type d'incapacité :										
Participant n <sup>0</sup>	Masculin	Féminin	Âge du participant	Cette personne sera-t-elle jumelée	Nombre d'heure d'accompagnement (minimum 40h et maximum 240h)	Auditive	Visuelle	Verbale	Motrice	Intellectuelle	TDA / TDAH	Trouble de santé mentale	Trouble du spectre de l'autisme	Autres (précisez) :
Description des activités de loisir														
Description: Camp de jour Physiquement actif Autre (préciser)														
			•		,									
Date	de dé	ébut :		AA – MM -	JJ				E	ate d	e fin :		AAA – MI	M - JJ

Révision 2022

## 3. Coût de l'accompagnement

Participant(s) no	Nombre d'accompagnateurs	Nombre d'heures effectuées	Nombre total d'heures	Taux horaire	Total
				16,00 \$	
				16,00 \$	
				16,00 \$	
				16,00 \$	
				16,00 \$	
				16,00 \$	
				16,00 \$	
				16,00 \$	
				16,00 \$	
				16,00 \$	
				16,00 \$	
				16,00 \$	
				16,00 \$	
				16,00 \$	
				16,00 \$	
				16,00 \$	
				16,00 \$	
				16,00 \$	
Total					

# 4. Renseignements sur la police d'assurance

Nom de la compagnie:						
Numéro de la police :		Date d'expiration de la police :				
			AAAA – MM - JJ			
Montant de la protection pour l'assurance responsabilité civile :						

Révision 2022

## 5. Pièces à joindre obligatoirement\*

* Pour que votre demande soit admissible, vous devez transmettre tous les documents mentionnés ci-dessus.	
En l'absence d'un de ces documents, nous ne pourrons traiter votre demande.	

Pièces à joindre		nnisme	M	<b>lunicipalité</b>				
Rapport d'évaluation, si une subvention a été reçue l'année précédente		Fait sur Sentinelle						
		sera fait à la fin de l'activité le : AAAA – MM - JJ						
		aucune demande faite l'année précédente						
Copie des lettres patentes dans le cas d'une première demande ou d'un changement des lettres patentes		jointe transmise		Ne s'applique pas				
Copie de la déclaration annuelle 2024 - « Personne morale » délivrée par le Registraire des entreprises du Québec		jointe		Ne s'applique pas				
Description de l'organisme		dépliant		Ne s'applique pas				
6. Adhésion membre partenaire								
Si votre organisation répond aux critères de « membre partenair automatiquement membre de l'ARLPH de la Chaudière-Appalac Si vous ne voulez pas devenir membre, cochez cette case:			anciè	ere, vous deviendrez				
7. Responsabilité de l'organisme								
L'organisme s'engage à faire la vérification des antécédents judi	ciaires	du personnel accompagnateur en	lien	avec la demande.				
Oui Comment ? Non Pourquoi ?								
Nous certifions que les demandes adressées à notre organism pour assurer les frais d'un service d'accompagnement lors d'u présent formulaire sont exacts. De plus, si l'aide financière de dans le respect des exigences prévues au Programme, soit :	ne activ	vité de loisir sont réelles et que l	les re	nseignements fournis dans le				
Embaucher, rémunérer et encadrer le personnel d'accompagnement et être responsable de sa formation ;      Effectuer la vérification des antécédentes judiciaire du personnel accompagnateur ;								

- ier la verification des antécédentes judiciaire du personnel accompagnateur ;
- Remplir le rapport d'utilisation de la subvention sur la plateforme Sentinelle dans les délais prescrits avant le 31 mars 2026 ;
- Embaucher le nombre d'accompagnateurs pris en compte dans le calcul de la subvention ou rembourser l'ARLPH de la Chaudière-Appalaches, au plus tard au 31 mars de l'année en cours.

Signataire			
Nom:	Prénom :	Fonction	:
Signature :		Date :	AAAA – MM - JJ

IMPORTANT: Les formulaires incomplets ne seront pas analysés. Les demandes doivent être transmises par courrier postal ou électronique. Le cachet de la poste faisant foi.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au 418 833-4495

L'organisme ou la municipalité doit transmettre le formulaire dûment rempli et signé, accompagné des pièces justificatives demandées, avant le 15 mai 2025 à :

